

Attention Physalies !

7.8.2026 - | ARS Pays de la Loire

Cet animal marin proche de la méduse, de type physalie, peut-être observé sur le littoral. Prudence : cette espèce est extrêmement urticante.

Cette espèce, munie de filaments de grande longueur, est extrêmement urticante. **Ces animaux sont reconnaissables à leur couleur bleutée.**

Si vous constatez la présence des ces animaux, il est recommandé de ne pas se baigner ou de pratiquer des loisirs nautiques impliquant un contact fréquent avec l'eau (Planche à voile, kite surf,...). **Il est également recommandé de ne pas toucher l'animal, même s'il est échoué ou mort.**

Que faire en cas de contact avec une physalie ?

- Ne pas appliquer de chaleur (exagère la brûlure) même si le venin est parfois thermolabile
- Retirer, sans les écraser, les filaments visibles avec une pince ou un gant double
- Appliquer du sable sec (surtout pas humide) , gratter avec une carte de crédit
- Rincer à l'eau de mer sans frotter

Le contact avec ces animaux provoque des lésions cutanées très douloureuses de type brûlure ou urticaire.

Des symptômes plus généraux sont possibles : sensation de malaise, perte de connaissance, accélération du rythme cardiaque et de la pression artérielle, vertiges, douleurs abdominales, vomissements.

Lors de l'apparition de ces symptômes, le baigneur doit appeler le SAMU Centre 15.

En cas d'apparition de symptômes, il est conseillé de **consulter un médecin ou d'appeler le 15.**

<https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/attention-physalies>